

Défendre les familles dans les CAF et CPAM : pourquoi pas vous ?

Deux représentants familiaux qui défendent les familles à la CPAM de Haute-Savoie et à la CAF de Loire-Atlantique, témoignent de leur engagement.



Stéphane Schemann
représentant familial CPAM Haute-Savoie

« Depuis plus de 20 ans, je m'implique dans la vie associative sur des thématiques chères aux familles : délégué des parents d'élèves, au sou des écoles, éducateur sportif, adhérent à l'ADMR... Quand l'Udaf m'a proposé de devenir représentant familial CPAM, j'y ai vu une continuité de mon engagement. C'est une action très concrète. Par exemple, avant chaque commission recours amiable, nous prenons le temps d'étudier les dossiers qui nous sont soumis et les demandes d'aide associées. En commission, on discute, on argumente pour trouver une position et rendre notre décision. C'est gratifiant de voir la mise en œuvre immédiate ! »

Depuis plus de 20 ans, je m'implique dans la vie associative sur des thématiques chères aux familles

Annie Leveiller
cheffe de file de la délégation de l'Udaf de Loire-Atlantique à la CAF



« Les débuts ont été difficiles, avec une présidence inexistante et une direction peu encline à travailler avec les administrateurs, mais au fur et à mesure, nous avons construit notre crédibilité. Mon expérience de terrain et celle du groupe Udaf nous ont permis de gagner leur reconnaissance. J'ai exercé mon rôle de représentante familiale au sein de différentes commissions. En Commission de recours amiable (CRA), il y a une bonne ambiance, on discute vraiment des dossiers ; je me bats dans ces réunions pour expliquer les réalités familiales, par exemple en matière d'indus. Il y a une suspicion vis-à-vis des allocataires qu'il faut constamment combattre. »

« C'est très gratifiant, car je vois qu'on arrive à faire bouger les lignes. Ce sont à chaque fois des petites victoires, mais qui au final comptent ! Nous arrivons en CRA à détecter certaines incohérences de la législation : par exemple, dernièrement, nous avons constaté une incohérence sur la prise en compte de la situation des étudiants en médecine qui sont considérés parfois comme salariés et d'autres fois comme étudiants, avec des conséquences sur la prime d'activité. Nous avons eu beaucoup d'exemples de la sorte : le CMG ouvert à la date de déclaration et non à celle d'embauche de l'assistant maternel, dispositif rectifié par la suite par le législateur, l'absence de fichiers répertoriant les logements insalubres... »

C'est très gratifiant, car je vois qu'on arrive à faire bouger les lignes

« La particularité de la représentation familiale est notre connaissance de terrain, contrairement aux autres administrateurs, qui, parfois, ne viennent pas du secteur de l'action sociale et qui sont plus démunis pour comprendre les enjeux au sein des CAF. Notre boussole : l'intérêt des familles ! »